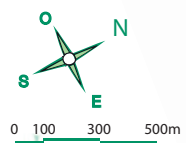


Bienvenue
sur le sentier
du marais
d'Amfard

A travers la Réserve naturelle de
l'estuaire de la Seine
Des boucles pédestres de 1,4 km à 8,4 km
2 entrées possibles



- Entrée du sentier
- Parking
- Maison de la réserve
- Salle Avocette
- Parcours « en bottes »
- « à pied sec »
- Point de vue
- Observatoire
- Point de secours
- Limites Réserve naturelle
- Limites Espace préservé
- Limites Zone de quiétude accès interdit



Le Sentier des Estuaires

Entrée (i) (P)

Sortie
Port 1000-3000
Aire de la Baie de Seine

Bienvenue
sur le sentier
du marais
d'Amfard

Recommandations importantes !

Un marais soumis aux marées

Vous allez cheminer à travers une zone inondable par les marées, les bottes sont donc vivement conseillées. Il est néanmoins dangereux d'emprunter le sentier lors des marées hautes de vives eaux, de surcroît en cas de tempête, car il peut se retrouver submergé ; préférez alors le parcours « à pied sec ».

... et chassé

Ces marais sont également entretenus et fréquentés pour des chasseurs de gibier d'eau (canards, oies et limicoles), comme en témoignent plusieurs mares visibles depuis le sentier. Vous allez pénétrer dans une zone où la chasse est pratiquée durant la période d'ouverture légale. Pendant cette période tout particulièrement, mais aussi le reste de l'année, par respect pour les usagers, il vous est instamment demandé de rester sur le parcours balisé.

La réglementation de la réserve naturelle



Maison de l'Estuaire
20 rue Jean Caurret 76600 Le Havre
02 35 24 80 01
communication@maisondelestuaire.org
www.maisondelestuaire.org

